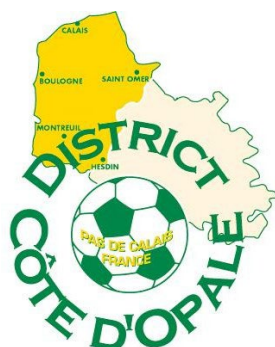


Annexe 33

RÈGLEMENT DU CHALLENGE DU FAIR-PLAY JEUNES



CATEGORIES JEUNES :

U18 D1

U17 D1

U16 D1

U15 D1

U14 D1

Président du District : Franck PORET.

Président de la Commission Fair Play : Francis FRAMMERY.

Membres de la Commission Fair Play : Claude FOURNIER – Rémi LEROY - Stéphane MILLE
– Jacques VARLET.

CHALLENGE DU FAIR PLAY JEUNES CÔTE D'OPALE

Article 1 :

Le District Côte d'Opale organise un challenge du FAIR PLAY dénommé

« Challenge du Fair Play Jeunes Côte d'Opale ».

Ce Challenge est établi pour les compétitions de la saison 2026-2027.

Lors d'un match de Coupe ou de brassage organisé par le District, toute équipe sanctionnée pour une faute grave entraînant une élimination directe est automatiquement et définitivement exclue du Challenge.

Article 2 :

M. Claude Fournier est le responsable des catégories jeunes. Les équipes sont réparties par niveau comme suit :

U18 D1

U17 D1

U16 D1

U15 D1

U14 D1

Le nombre d'équipes récompensées paraîtra en fonction du nombre d'équipes réparties par catégories après la phase de brassage, dans un PV rectificatif

Article 3 :

Les vainqueurs par groupe de niveau seront les équipes ayant le moins ou pas de point de pénalité suivant le barème figurant à l'article 7.

Les classements seront établis par la Commission du Challenge Fair Play Côte d'Opale.

Article 4 :

Si encore égalité, la Commission tiendra compte :

- 1) Priorité aux équipes « A » du club au prorata des matchs arbitrés par un officiel
- 2) Classement général des équipes

Article 5 :

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront examinés sans recours d'appel par le Jury composé de M. Poret Président du District Côte d'Opale, M. Mille Stéphane Secrétaire Général et les Membres de la Commission après aval du Comité Directeur.

Article 6 : Dotations

Le Classement est établi à la fin des matchs de Championnat

Article 7 : Barème des pénalités (hors journée de brassage)

Pénalités en points :

- Avertissement à un joueur (carton jaune) : 2 points
- Participation d'un licencié suspendu : 10 points
- Exclusion d'un joueur ou d'un licencié (carton rouge) : 10 points par match de suspension
- Non-participation aux Assemblées Générales du District : 20 points
- Sanction relative à la police des terrains (avec amende) : 20 points
- Match arrêté pour insuffisance de joueurs : 30 points
- Forfait d'une équipe : 30 points
- Participation d'un joueur à plusieurs matchs au cours de 2 jours consécutifs : 30 points

Fautes graves entraînant l'élimination directe du Challenge :

- Exclusion d'un licencié écopant d'une suspension supérieure ou égale à 12 matchs ou 3 mois
- Abandon du terrain par l'équipe en cours de rencontre
- Envahissement de terrain provoquant l'arrêt définitif du match
- Bagarre générale provoquant l'arrêt du match
- Coups ou tentative de coups envers l'arbitre
- Falsification de licence, fraude sur l'identité d'un joueur ou d'un dirigeant, fausse feuille de match ou alignement d'un joueur non licencié
- Match arrangé ou entente avérée

Article 8 :

L'équipe d'un niveau qui totaliserait plus de 100 points ne sera pas récompensée.

Article 9 :

Lors de la remise de la dotation tout club absent perdra sa récompense et sera exclu du Challenge. Celle-ci sera attribuée au suivant.

Article 10 :

La remise de la dotation se fera au cours de la réunion désignée conjointement par le District Côte d'Opale et le partenaire retenu.

Article 11 :

Il sera appliqué la règle du quotient au prorata du nombre de matchs effectivement joués.

Màj 01/09/2026

